Apave Exploitation France
Angers Formation
Rue du Général Charles Lacretelle
CS 27189
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Tel : 0241367800
Fax : 0241484171

N° Client : 400406121

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
A l'attention du responsable formation
8 BOULEVARD DE LA VICTOIRE INDUSTRIE & BATIMENT
49300 CHOLET

BEAUCOUZE, le 2 octobre 2026

Stage : ELB190-0538 Habilitation électrique recyclage : opérations d'ordre électrique en Basse Tension B1(V), B2(V), B2V Essai, BR*, BE Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V

Du 21/09/2026 au 22/09/2026

Lieu : APAVE CENTRE DE FORMATION D'ANGERS
ZAC DE L HOIRIE
CS 27189
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la Convention de formation professionnelle continue relative au stage référencé ci-dessus.

Afin de vous donner entière satisfaction quant à l'organisation de cette action de formation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la convention dûment complétée et signée soit par retour de mail ou soit par courrier à :

Apave Exploitation France
Angers Formation
Rue du Général Charles Lacretelle
CS 27189
49071 BEAUCOUZE CEDEX

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation

apave
Direction Formation

**Convention de Formation Professionnelle Continue**
**N° Session : ELB190-0538**

Entre les soussignés :

Apave Exploitation France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX
SIRET : 903869618 00012
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 92 24963 92
auprès de la préfecture de la région Ile-De-France
Représenté par M GOUSSET Thibault, Directeur Formation

Et :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
8 BOULEVARD DE LA VICTOIRE INDUSTRIE & BATIMENT
49300 CHOLET

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**Article 1 – Objet de la convention**

En exécution de la présente convention 26133251-1, Apave Exploitation France s'engage à organiser l' action de formation suivante

- Intitulé de l'action : Habilitation électrique recyclage : opérations d'ordre électrique en Basse Tension B1(V), B2(V), B2V Essai, BR*, BE Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V
- Référence de l'action : ELB190-0538

**Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe.**

**Article 2 – Nature et caractéristiques de l'action de formation**

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

- ☑ Les actions de formation ;
- ☐ Les bilans de compétences ;
- ☐ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
- ☐ Les actions de formation par apprentissage.

| | |
|---|---|
| Date de la session : | Du 21/09/2026 au 22/09/2026 |
| • Durée : | 1,5 jour(s) soit 10,5 heure(s) |
| • Lieu : | APAVE CENTRE DE FORMATION D'ANGERS<br>ZAC DE L HOIRIE<br>CS 27189<br>49071 BEAUCOUZE CEDEX |
| • Effectif : | 1 |
| • Noms des participants | M GALL Mickaël |

Modalités de sanction de la formation : Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

**Article 3 – Dispositions financières**
En contrepartie de l'action de formation réalisée, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS s'engage à verser à Apave Exploitation France une somme correspondant aux coûts suivants :

| Libellé | **Montant** |
|---|---|
| FPE-Tarif Inter | **460,00** |
| T.V.A. au taux en vigueur : | **20,00 %** |
| Total général T.T.C. : | **552,00 € T.T.C.** |

Apave Exploitation France, en contrepartie des sommes reçues s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

**Article 4 - Résiliation de la convention**
Toute annulation de Formation par LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS doit être communiquée par écrit à Apave Exploitation France au minimum 13 (treize) jours ouvrés avant le début de celle-ci. Dans ce cas, LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS conserve la faculté de demander à Apave Exploitation France le report ou l'annulation de :
- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra.

Passé ce délai Apave Exploitation France facture à LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS y compris lors du financement prévu initialement par un Organisme financeur, à titre de dédit, une somme égale à 30% du montant de la formation pour une annulation entre le 13ème et le 7ème jour avant le début de celle-ci, de 50% du montant de la formation pour une annulation entre le 6ème et le 2ème jour, et de 100% de ce montant pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation.
Apave Exploitation France se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, Apave Exploitation France informe LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS dans les plus brefs délais.

**Article 5 – Date d'effet et durée de la convention**
La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature pour s'achever à la fin de la réalisation de l'action de formation. Les actions de formation doivent se dérouler au cours de cette période de validité.

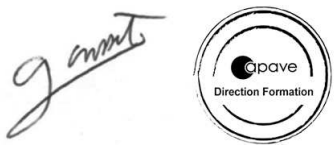
**Article 6 – Différends éventuels**
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce du siège social Apave Exploitation France est seul compétent pour régler le litige.

Fait à BEAUCOUZE le 2 octobre 2026

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS,
Visa et cachet :

Pour Apave Exploitation France

M GOUSSET Thibault
Directeur Formation




Un exemplaire signé de la convention est à retourner par retour de mail ou par courrier à :
Apave Exploitation France
Angers Formation
Rue du Général Charles Lacretelle
CS 27189
49071 BEAUCOUZE CEDEX

***Les Conditions Générales de Ventes Apave :***
***https://console-espaceclient.apave.com/doc/cgv/france/formation/2026-06-01/fr/cgv-formation-france-55kp.pdf***

# Habilitation électrique recyclage : opérations d'ordre électrique en Basse Tension B1(V), B2(V), B2V Essai, BR*, BE Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V

**1 jour + 0,5 jour de Travaux Pratiques - 10,5 h - Ref. ELB190 - Formacode : 24049**

## OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques Basse Tension dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510, pour les personnes habilitées

## PUBLIC CONCERNÉ

- Électricien et personnel titulaire d'une habilitation électrique pour opération d'ordre électrique en BT en limite de validité (à fournir avant le stage ou le jour J. À défaut, l'évaluation se fera selon la pratique métier constatée en TP), chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, interventions, essais, mesures ou autres opérations sur des installations électriques en Basse Tension et ayant suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage

## PRÉREQUIS

- Connaissance des principes de prévention du risque électrique associés aux opérations d'ordre électrique en Basse Tension

## PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur-expert en prévention du risque électrique, qualifié Apave et suivi selon notre processus qualité

## NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- Recommandé : 12 pour la théorie - 6 pour les travaux pratiques

## MOYENS TECHNIQUES & PÉDAGOGIQUES

- Moyens pédagogiques : alternance de parties théoriques actives en salle intégrant des exposés, des jeux pédagogiques, des études de cas, des phases de coaching et de mises en situation pratique en salle sur maquette pédagogique
- Moyens techniques : ressources multimédias, ordinateur-tablette, kit Équipements de Protection Individuelle et Collective(EPC/EPI) : outils (gants isolants, Vérificateur d'Absence de Tension (VAT), cadenas, balisage, etc.), matériel de démonstration (disjoncteur, fusibles, etc.), maquettes pédagogiques (Tableau Général Basse Tension (TGBT), moteur, platine électrique), tableau blanc, livret d'exercices

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Contrôle des connaissances théoriques à l'aide d'un Questionnaire à Choix Unique (QCU)
- Évaluation des savoir-faire à l'aide d'une mise en situation réelle sur site

## DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Avis et titre pré-rédigé adressés à l'employeur lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique (durée de validité recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans)

## RECYCLAGE

- 3 ans

## PROGRAMME

**Partie théorique en présentiel (1 jour)**

Maintien et actualisation des connaissances

Les 12 points essentiels pour la maîtrise du risque électrique
- Retours d'expériences
- Analyse de risques

Danger de l'électricité
- L'électrocution
- L'électrisation
- Le court-circuit
- Les seuils de tensions et d'intensités dangereuses
- Les causes d'accidents, facteurs humains et matériels

Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et d'incendie
- Protéger, alerter, secourir
- Conducteurs tombés à terre
- Faire face à l'incendie et au risqué électrique
- Distances minimales à respecter pour l'utilisation d'un extincteur

Domaine de tension et zone à risques
- Définition des domaines de tension
- Les indices de protections contre les Pièces Nues Sous Tension (PNST)
- Les zones d'environnement, de voisinage, zone à risque

Matériels et outillages mobiles et portatifs
- Choix, vérification, et utilisation
- Marquage normative
- Les différentes classes d'appareils (classe 1, 2 et 3)
- Utilisation à l'extérieur, conditions humides, sur un chantier ou dans un local à risque d'explosion

Les symboles d'habilitation électrique
- Les différents niveaux d'habilitation
- Les différents types d'opération
- Les opérations sur batteries
- Les opérations sur installations photovoltaïques
- La chaîne d'encadrement
- Procédure pour travaux

Moyens de protection collective et individuelle
- La gradation des moyens de protection
- La consignation électrique
- Le balisage de la zone de travail
- Les nappes isolantes
- Les gants isolants : latex ou composite
- L'écran facial
- Le tapis isolant

# Habilitation électrique recyclage : opérations d'ordre électrique en Basse Tension B1(V), B2(V), B2V Essai, BR*, BE Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V

## PROGRAMME (suite)

La consignation
- Les différentes étapes de consignation
- La consignation en une étape
- La consignation en deux étapes
- Les équipements nécessaires
- Les bonnes pratiques

Réglementation en vigueur
- Le décret 2010-1118 et les arrêtés afférents
- La norme NF C18-510

**Partie pratique en présentiel (0,5 jour)**

*Durant les travaux pratiques (dans l'établissement du stagiaire, ou en cas d'impossibilité sur site Apave), les stagiaires seront évalués sur les savoirs et savoir-faire suivants :*

- Identification des ouvrages BT ou des installations BT et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)

- Évaluation des risques pour une situation donnée et correspondante aux habilitations visées

- Comportement adapté à la situation et respect des prescriptions de sécurité

- Identification, vérification et utilisation des moyens de protection collective et individuelle (gants isolants, écran facial, balisage, ...)

- Élimination du risque de présence de tension (nappage, habillage, ...)

- Identification des différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chargé de consignation, chargé de travaux, exécutant, ...)

- Échanges avec les différents acteurs

- Réalisation d'une consignation BT en 1 et 2 étapes

- Rédaction et utilisation des différents documents (attestation de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail, ...)

- Identification, vérification et utilisation du matériel et des outils dans un environnement électrique

- Préparation, organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail et d'intervention

- Réalisation de travaux hors tension BT avec ou sans présence de pièces nues sous tension

- Respecter et faire respecter les instructions de sécurité, la zone de travail

- Réalisation d'opérations BT de dépannage, de mesurage, d'essai, de connexion et de déconnexion en présence de tension

**Nota :**
- Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (gants isolants, écran facial d'électricien, tenue de travail adaptée)
- Les habilitations BE essai et/ou HE essai nécessitent la réalisation d'une séance de travaux pratiques sur les installations du client

***** Formation excluant les opérations sur batterie stationnaire et opérations sur champ photovoltaïque

**Nombre recommandé de stagiaires :**
12 pour la théorie - 6 pour les travaux pratiques

## LE ⊕ APAVE

+ Méthode pédagogique active et innovante en salle permettant aux stagiaires d'être acteurs de la formation
+ Formation basée sur l'importance de la préparation des opérations, de l'analyse des risques et ayant une approche différenciante
+ Réalisation de mises en situation en salle et d'une application pratique sur site pour validation des acquis
+ Module elearning disponible en option pour toute personne désignée par son employeur pour délivrer, maintenir et renouveler les titres d'habilitation électrique (ELB885 - 2 h)